



Allocution du Président du CTS

**Prononcée à l'occasion de la 2^{ème} session ordinaire du Comité
Technique Spécialisé de l'Union africaine sur les Migrants,
Réfugiés et Personnes Déplacées Internes.**

16 octobre 2017, Kigali

Monsieur le Secrétaire General du Ministère des Affaires Etrangères, de la coopération et de la Communauté de l'Afrique de l'Est de la République du Rwanda ;

Monsieur le Président du Sous-Comité du COREP sur les Réfugiés, les Rapatriés et les Personnes Déplacées en Afrique.

Mesdames et Messieurs les experts des Etats membres de l'Union africaine ;

Monsieur le Directeur des affaires sociales de la Commission ;

Monsieur le Directeur des affaires politiques de la Commission ;

Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations internationales partenaires ;

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités respectives ;

C'est un immense plaisir pour moi d'être ici avec vous pour participer à cette 2^{ème} Session ordinaire du Comité Technique Spécialisé sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées que j'ai l'honneur de présider. Le Rwanda qui nous accueille aujourd'hui a démontré son leadership et sa volonté politique dans le domaine de la libre circulation des personnes en Afrique en instaurant une politique de visa à l'arrivée pour tous les Africains. Cette initiative est un exemple à suivre pour tous Nos Etats.

Permettez-moi de prime abord, d'exprimer mes remerciements au Gouvernement et au peuple de la République du Rwanda pour avoir accepté d'accueillir cette Session du CTS ainsi qu'à notre secrétariat, la Commission de l'Union africaine, pour l'organisation de cette réunion.

Ma profonde gratitude va également à l'endroit de tous les Experts des États membres ici présents, qui ont tenu à prendre part à cette importante session du CTS, malgré des agendas chargés. Chers experts, votre présence dans cette salle est le signe de votre engagement à œuvrer pour le bien-être de nos populations et pour le progrès de notre Continent. Je sais que vos contributions pèseront de manière significative dans nos échanges et aideront à faire des recommandations pertinentes à nos Ministres.

Ces assises qui se tiennent au niveau des experts et par la suite au niveau ministériel revêtent d'un intérêt particulier en raison de l'importance des sujets inscrits à leur ordre du jour.

Cette session va en effet se pencher sur l'un des piliers du processus d'intégration continentale prévu par le traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine, à savoir « *la libre circulation des personnes en Afrique* ». Ce pilier a été réitéré par l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui prévoit la restructuration de l'Afrique. La concrétisation de la libre circulation des personnes en Afrique aurait, en effet, l'intérêt de booster le processus d'intégration et de développement du continent afin que notre Union, au-delà de son caractère intergouvernementale, devienne en effet, une union des peuples. Une Union au sein de laquelle les africains trouveront un espace ; leur espace.

Un espace propice à l'éclosion de leurs idées, de leur projet d'entreprise ou professionnel ;

Un espace intégré qui tire pleinement profit des rencontres et des échanges des peuples pour son développement.

Un espace africain intégré où les frontières ne constitueront pas des freins au processus d'intégration et de développement du continent.

L'autre sujet important qui fera l'objet de cette session, avec deux thématiques à traiter, est celui de « *la migration* ». Comme vous le savez, ce sujet est d'une actualité brûlante. Les débats et réflexions de toute la communauté internationale sont en ce moment tournés vers la recherche des solutions nouvelles pour un traitement plus efficace et plus adapté des problèmes des réfugiés et migrants dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée par l'Assemblée Générale des Nations unies le 19 septembre 2016. Cette session aura pour intérêt de réévaluer et d'actualiser le cadre de politique migratoire africain existant et d'apporter une contribution africaine aux consultations et réflexions en cours sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Je tiens à rappeler que lors de notre première Session tenue en novembre 2015 à Addis-Abeba en Éthiopie, nous avons élaboré et adopté une Position Africaine Commune (PAC) sur l'efficacité humanitaire en Afrique. Le contenu de cette politique-cadre inspirera certainement nos débats et délibérations sur les deux thématiques portant sur la migration au cours de cette session.

Distingués experts,

Mesdames, Messieurs,

Après la première session d'Addis-Ababa, nous voici de nouveaux réunis ici à Kigali pour contribuer, encore une fois, à l'avancement de notre continent en travaillant sur la mise en place des politiques idoines dans le domaine de la libre circulation des personnes en Afrique et dans celui de la migration. Comme je le disais tout à l'heure, les sujets soumis à notre expertise sont d'une importance capitale dans la mesure où ils impactent directement la vie de nos populations. Je compte sur l'engagement et la coopération de chacun d'entre vous afin qu'au cours de cette réunion des experts, nous élaborions un travail de qualité à soumettre aux ministres pour examen et adoption.

Je souhaite plein succès à nos travaux et vous remercie de votre aimable attention.